

# ATTESTATION DE CONFORMITE TECHNIQUE

## N° ESC 17-005/1

Cette attestation annule et remplace l'attestation ESC 17-005 du 22 Décembre 2017

Demandeur : **WINNCARE FRANCE**

Le Pas du Château, 85670 Saint-Paul-Mont-Penit

**Site ASKLE SANTE**

200 rue Charles Tellier

Actiparc de Grézan

30034 Nîmes

N°SIRET : 950 020 180 00036

Le(s) produit(s) ci-dessous référencé(s):

### Gamme KINERIS

**Coussins à cellules pneumatiques individuellement déformables**

Mono-compartiment en hauteur 7 cm et 10 cm : V[n° Cellules]7-1EL et V[n° Cellules]10-1EL

Bi-compartiments en hauteur 7 cm et 10 cm : V[n° Cellules]7-2EL et V[n° Cellules]10-2EL

équipé(s) de : ou constitué(s) de :

**Housse VH[n° Cellules]7EL et VH[n° Cellules]10EL**

Dessus: SMB000581 100% Polyester - Epaisseur 0,6mm - Noir

Côtés: PROMUST PU 40% Polyester 60% Polyurethane

Dessous: ANTIGLISSE 17% Polyester 10% Polyurethane 73% PVC

**Enveloppe KINERIS CR SOFT**

100% Néoprène (Caoutchouc Polychloroprène) - Epaisseur 1,1mm - Bleu clair

remplit(remplissent) les exigences des normes ou règlements techniques particuliers actuellement en vigueur :

**Selon le protocole de la commission d'Evaluation des Produits et Prestations relatifs aux coussins, matelas et surmatelas d'aides à la prévention des escarres suivant l'avis du 22 décembre 2009.**

suivant les observations et résultats d'essais consignés dans le(s) rapport(s) d'essais FCBA:

**Pour les tests matériaux :** n° MA 17-0143-1835, MA 17-0143-1832, MA 17-0143-1833, MA 17-0143-1834, MA 17-0143-1839, MA 17-0143-1838, MA 17-0143-1837, MA 17-0143-1840, MA 17-0143-1842, MA 17-0143-1847, MA 17-0143-1846, MA 17-0143-1852, MA 17-0143-1856

**Pour les tests feu :** n° FE 17-0375-2169, FE 17-0375-2170

**Pour les mesures de répartition de pression :** n° MA 17-0143-1843, MA 17-0143-1844, MA 17-0143-1845, MA 17-0143-1853, MA 17-0143-1855, MA 17-0143-1854

Toute modification majeure apportée au produit présenté et testé entraîne la nullité de la présente ATTESTATION DE CONFORMITE. Les modifications éventuelles doivent être notifiées par écrit dans les plus brefs délais au LABORATOIRE ESSAIS & MESURES du FCBA qui décidera de la suite à donner.

La présente ATTESTATION DE CONFORMITE ne concerne que le(s) produit(s) soumis à l'examen par le demandeur. Elle ne peut en aucun cas caractériser une constance de qualité de fabrication. Le FCBA ne peut s'assurer ni garantir que le produit n'a fait l'objet d'aucune modification et qu'il demeure fabriqué et commercialisé sous les caractéristiques d'origine.

Champs Sur marne, le 24 Janvier 2018

Suivi du dossier

Responsable de section



10, rue Galilée  
77420 Champs sur Marne  
Tél : +33 (0)1 72 84 97 84

www.fcba.fr